

Caisse de pension du Credit Suisse Group (Suisse)

Rapport annuel 2012

Version brève

Sommaire

Editorial	2
Chiffres-clés	3
Portrait de la Caisse de pension	4
Entretien avec Thomas Isenschmid, vice-président du Conseil de fondation	6
Placements	8
Effectif des assurés	11
Compensation du renchérissement pour les rentes	12
Bon à savoir	13
Rétrospective sur les origines de la Caisse de pension	14
Quiz sur la Caisse de pension	15



107% Taux de couverture 8,1% Performance

Editorial

Chers assurés,
Chers bénéficiaires de rentes,

Au cours d'une année 2012 volatile pour les placements, la Caisse de pension du Credit Suisse Group (Suisse) a réalisé une performance réjouissante de 8,1% et a accru son taux de couverture à 107% (contre 101,3% l'année précédente).

L'exercice passé était placé sous le signe des tâches préparatoires en vue du passage complet au plan d'épargne géré en primauté des cotisations. L'évolution des taux d'intérêt, les réserves de fluctuations inférieures au niveau cible sur fond de marchés volatils et l'environnement de marché toujours complexe – autant de motifs à l'origine de la décision prise en 2011 par le Conseil de fondation de transférer les plus de 8'000 assurés actifs nés en 1970 et avant au sein d'un plan à primauté des cotisations doté d'une plus grande flexibilité. Dans une optique de stabilité à long terme, ceci permet à la Caisse de pension d'agir au mieux face à la persistance du difficile contexte de marché.

L'élection des représentants des collaborateurs au sein du Conseil de fondation qui a eu lieu en fin d'année revêtait une grande importance pour la Caisse de pension. En raison du départ de deux représentants des employés et d'un

représentant de l'employeur, la composition de cet organe comptant douze membres est amenée à changer à compter de mai 2013. L'entretien mené avec Thomas Isenschmid, vice-président du Conseil de fondation, vous en apprendra plus sur les principales décisions qui ont été prises par cette instance.

La présente version brève du rapport annuel est un résumé des principaux événements et chiffres qui ont marqué l'exercice 2012. Vous pouvez télécharger le rapport annuel complet, annexes comprises, depuis le site web de la Caisse de pension à l'adresse www.credit-suisse.com/caissedepension. Nous vous souhaitons une agréable lecture.

Avec nos meilleures salutations

CAISSE DE PENSION DU CREDIT SUISSE GROUP (SUISSE)



Philip Hess
Président du Conseil de fondation



Urs Bracher
Gérant

La réserve de fluctuation a augmenté de CHF 763,2 millions en une année.

Chiffres-clés

En fin d'année, les chiffres-clés se présentaient de la façon suivante:

	2012 en millions de CHF	2011 en millions de CHF
Bilan		
Somme du bilan	14'481,2	13'739,4
Capital de prévoyance des assurés actifs	6'660,8	6'903,2
Capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes	6'251,1	5'673,1
Provisions techniques	424,3	580,5
Capital libre de la Fondation	0,0	0,0
Réserve de fluctuation	927,7	164,5
Compte d'exploitation		
Cotisations salariés	231,5	235,4
Cotisations employeur	436,0	441,0
Prestations d'entrée	99,6	190,5
Rachats	79,7	84,1
Produit net des placements de la fortune	1'061,1	-79,4
Prestations de libre passage en cas de sortie	536,3	361,3
Prestations en capital à la retraite	96,4	52,6
Rentes de vieillesse en cours	361,1	327,6
Rentes d'invalidité en cours	23,4	23,9
Rentes de conjoints en cours	52,5	47,2
Effectif		
Effectif des assurés actifs	22'263	23'658
Effectifs des assurés bénéficiaires de rentes	10'515	10'129

14'481 millions
Somme du bilan

Accroissement de la somme du bilan, diminution de l'effectif des assurés

Grâce à la performance réalisée, la somme du bilan de la Caisse de pension du Credit Suisse Group (Suisse) a augmenté à près de CHF 14,5 milliards (+5,4%). Parallèlement, l'effectif des assurés actifs a diminué de presque 6% par rapport à l'année précédente. Ce recul s'explique par deux raisons. D'une part, le Credit Suisse Group et, par conséquent, la Caisse de pension ont enregistré plus de 800 entrées de moins. D'autre part, le nombre de sorties, y compris celles pour cause de départ à la retraite, de mise en invalidité ou de décès, s'est accru d'un cinquième. Si l'on tient compte uniquement des départs liés à un changement de poste, ce sont 367 personnes de plus (+14%) que l'année précédente qui sont sorties du Credit Suisse Group et donc de la Caisse de pension. Cette situation se reflète également dans les chiffres-clés indiqués ci-dessus: alors que les prestations d'entrée ont chuté de moitié, les prestations de sortie se sont inscrites en hausse de presque 50%.

La performance réjouissante de 8,1% affichée en fin d'année s'est traduite par une augmentation considérable du produit net des placements de la

fortune, dont une partie a été utilisée pour alimenter la réserve de fluctuation. Cette réserve servant à amortir les évolutions défavorables sur les marchés financiers et des capitaux est passée de CHF 763,2 millions à CHF 927,7 millions en l'espace d'un an.

Les personnes qui ont pris leur retraite ont davantage opté pour le versement en capital, d'où une hausse de 83% en rythme annuel du montant versé à ce titre.

Taux de couverture et taux d'intérêt

En fin d'année, les chiffres-clés se présentaient de la façon suivante:

	2012	2011
Taux de couverture	107,0%	101,3%
Taux d'intérêt des plans de prévoyance (assurés actifs)		
Plan d'épargne	2,5%	3,0%
Plan de capitalisation	2,5%	2,0%
Plan 58	2,5%	2,0%
Taux d'intérêt technique (bénéficiaires de rentes)	3,0%	3,5%

Portrait de la Caisse de pension

La Caisse de pension du Credit Suisse Group (Suisse) est l'une des plus importantes institutions de prévoyance de Suisse. Elle propose à ses assurés des conditions attrayantes et compétitives en matière de prévoyance, qui dépassent largement les exigences minimales prescrites par la loi.

Conseil de fondation

En sa qualité d'organe suprême, le Conseil de fondation dirige la Caisse de pension du Credit Suisse Group (Suisse) et en assure le contrôle. Pendant les quatre années que dure leur mandat, les douze membres du Conseil de fondation défendent les intérêts des assurés. Les personnes ci-après étaient nommées au Conseil de Fondation pour le mandat 2009-2012:

Le Conseil de fondation définit la stratégie globale de la Caisse de pension et veille à son application. Il informe les assurés et est l'interlocuteur de la Commission du personnel du Credit Suisse SA (Suisse).

Représentants de l'employeur



Philip Hess
Président du Conseil de fondation, Credit Suisse



Marco Illy
Responsable pays Investment Banking, Credit Suisse



Hanspeter Kurzmeyer
Chief Executive Officer, Clariden Leu



Christian G. Machate
Responsable HR Région Suisse & HR Private Banking, Credit Suisse



Hans-Ulrich Meister
Chief Executive Officer du Credit Suisse en Suisse

Les tâches suivantes incombent notamment au Conseil de fondation:

- Promulgation de nombreux règlements, parmi lesquels le règlement de prévoyance qui régit les versements de cotisations et les droits aux prestations.
- Approbation des comptes annuels et du rapport de gestion.
- Définition et vérification de la politique de placement et des marges stratégiques.
- Vérification régulière de l'activité de placement et mesure de la performance.
- Définition du montant de la réserve de fluctuation.

Changement au sein du Conseil de fondation

Le mandat des membres du Conseil de fondation présentés s'achevant avec la publication du rapport annuel 2012, la composition de cet organe est amenée à changer. Pour en connaître les nouveaux membres, veuillez consulter le site web de la Caisse de pension.

Conseil de fondation

Représentants des employés



Thomas Isenschmid
Représentant des employés
de Suisse alémanique



Frédéric Baechler
Représentant des employés
de Suisse romande



Suzanne Brasser
Représentante des employés
de Suisse alémanique



Marco Lucheschi
Représentant des employés
du Tessin



John Andrews
Représentant des employés des
sociétés affiliées du Credit Suisse

Représentants des bénéficiaires de rentes



Martin Wetter
Représentant de l'employeur



Martin Klaus
Représentant des employés

Direction

La direction définit les rapports et les prétentions d'assurance et édicte les directives nécessaires à l'application des règlements. Elle assume la responsabilité intégrale en matière de gestion technique et commerciale de la Fondation. Elle élabore les bases de décision pour le Conseil de fondation en accord avec la stratégie globale de la Caisse de pension.



Urs Bracher
Gérant



Guido Bächli
Responsable des
placements



Matthias Hochrein
COO

Expert, organe de révision et autorité de surveillance

Les réviseurs externes examinent chaque année l'activité de la Caisse de pension.

- **Expert en prévoyance professionnelle**
Aon Hewitt (Switzerland) AG, Zurich
- **Organe de révision**
KPMG AG, Zurich
- **Autorité de surveillance**
BVG- und Stiftungsaufsicht des Kantons
Zürich (BVS), Zurich

«J'ai accompli bien plus que j'espérais.»

Thomas Isenschmid, vice-président du Conseil de fondation, revient sur 16 années passées en tant que représentant des employés et nous par des changements intervenus au sein de la Caisse de pension, des décisions importantes et des relations avec les assurés.

Monsieur Isenschmid, vous siégez au Conseil de fondation depuis 1997. Quelles sont vos motivations?

Avec l'AVS, la prévoyance professionnelle est un pilier essentiel de la sécurité sociale en Suisse. J'ai toujours trouvé passionnant de pouvoir y apporter une certaine contribution. A l'époque, je travaillais déjà en tant que conseiller en stratégie pour les clients institutionnels, et c'est avec joie que j'ai conjugué ces deux responsabilités.

Le Conseil de fondation est constitué de douze membres. Quelle influence peut avoir chacun d'entre eux?

J'ai été surpris par l'ascendant que peut exercer chaque membre du Conseil. Rétrospectivement, je dois dire que j'ai accompli bien plus que j'espérais.

Quelles en sont les raisons?

Selon la LPP, le Conseil de fondation est un organe paritaire constitué de représentants de l'employeur et des employés. Chaque membre assume les mêmes tâches et responsabilités, et devrait donc disposer du même poids lors de la prise de décisions. Or, c'est loin d'être le cas dans les autres caisses de pension, comme j'ai pu le constater durant mon activité en tant que conseiller. Chez nous, la notion paritaire prédomine depuis bien longtemps déjà. Indépendamment de la fonction ou de l'échelon, chaque membre peut faire avancer les choses, car chaque voix compte. Il n'est pas rare pour nous de débattre de propositions et d'évaluer les arguments jusqu'à ce qu'une décision unanime soit prise et que tous puissent y adhérer. J'apprécie énormément la collaboration bonne et constructive.

Quels ont été les principaux changements depuis votre entrée en fonction?

Le cadre légal. La dernière réforme structurelle de la LPP a ainsi introduit bon nombre de nouvelles obligations pour les caisses de pension. Les marchés financiers volatils et les faibles taux d'intérêt posent en outre des exigences très différentes à la gestion de fortune par rapport à mes débuts. A l'époque, nous nous réunissions en fin d'année pour décider comment répartir le produit des placements, qui était alors suffisant. Aujourd'hui, nous tentons de gérer les investissements de manière à générer suffisamment de produits pour couvrir tous les besoins. Les facteurs externes ont par ailleurs gagné en importance.

A quels facteurs pensez-vous?

Notamment au durcissement réglementaire touchant le secteur bancaire. Certaines prescriptions applicables aux banques, comme la présentation internationale des comptes ou l'augmentation des fonds propres, ont également des répercussions sur la Caisse de pension, et nous devons donc en tenir compte.

Rétrospectivement, quelle décision vous semble la plus mémorable?

Sans doute le passage de la primauté des prestations à la primauté des contributions, ainsi que la réduction du taux de conversion.

Pourquoi?

Parce que les conséquences à long terme que recèlent de telles décisions stratégiques sont les plus importantes.

Chacune de ces décisions ne semble guère positive. Pourquoi ont-elles été nécessaires?

En définitive, il s'agit toujours de garantir la pérennité de notre Caisse de pension. Une décision difficile aujourd'hui peut contribuer à la stabilité à long terme de la Caisse. Attendre et espérer qu'un problème se résolve de lui-même n'est pas



une solution. En tant que membres du Conseil de fondation, nous sommes en outre responsables des avoirs des assurés. Il est donc indispensable de trouver la meilleure solution possible.

De telles décisions sont-elles difficiles à prendre?

Les décisions aux conséquences importantes à long terme ne sont jamais faciles à prendre. Avant la séance décisive pour le changement de primauté, moi et les autres représentants des employés avons par exemple suivi des formations, beaucoup discuté et fait part de nos doutes et de nos questionnements. Nous avons ainsi créé une base de décision optimale.

Lors de vos décisions, considérez-vous les perspectives à long terme ou recherchez-vous plutôt la meilleure solution dans une situation donnée?

Suite →

→ Suite

Les deux. La pérennité est toujours très importante, car les prestations doivent rester finançables à long terme par la Caisse et pouvoir être garanties aux assurés. Certaines décisions doivent cependant être prises aujourd'hui pour assurer le fondement même de la Caisse de pension à l'avenir. Il s'agit toutefois également de ne pas répercuter les coûts éventuels sur les seuls assurés actifs aujourd'hui.

Quelles sont les principales forces de notre Caisse de pension?

Notre gestion de fortune affiche un niveau inégalé en Suisse. La gestion du portefeuille a été conçue par le responsable des placements de manière à pouvoir faire face aux défis que posent les marchés des capitaux. Et les résultats dégagés ces dernières années le confirment. Nous disposons en outre d'une organisation efficace aux responsabilités clairement établies, constituée de la gérance, de la gestion de fortune et du domaine COO.

Quelles sont ses autres forces?

L'efficacité du Conseil de fondation. Des sous-comités, comme le Comité de droit de vote ou l'Audit Committee nouvellement créé, nous appuient dans nos tâches de conduite. Et il ne faut pas oublier l'engagement de notre employeur. Le Credit Suisse soutient sa Caisse de pension et aspire à de bonnes prestations de prévoyance.

Où décelez-vous un potentiel d'amélioration?

J'aimerais que les femmes soient mieux représentées au sein du Conseil de fondation. Sur les douze membres, nous n'avons généralement qu'une seule femme. Or, leur point de vue différent est souvent très précieux. Nous avons d'ailleurs tenté de motiver davantage de femmes à se présenter aux élections du Conseil.

Nom: Thomas Isenschmid

Fonction: Responsable iMACS Product Specialist, clients institutionnels Suisse

Domaine: Client Portfolio Managers

Au Credit Suisse depuis: 1991

Loisirs: Lecture, sport, voyages

Nationalité: Suisse

Dans les médias et l'opinion publique, les caisses de pension sont souvent controversées. La confiance envers le 2^e pilier a-t-elle diminué?

Les controverses sont les bienvenues, car elles démontrent l'intérêt du public. Les exemples négatifs publiés dans les médias ne concernent bien souvent que certaines caisses de pension, pas le système du 2^e pilier dans son ensemble.

Qu'en est-il de la confiance envers notre propre Caisse de pension?

Les entretiens avec nos assurés m'ont permis de constater leur grande confiance envers notre Caisse.

A quoi attribuez-vous cela?

La communication de la Caisse est parfaitement transparente. Nous publions énormément de choses sur notre site web, et l'intérêt interne mais aussi externe que nous suscitons est très important. Révéler la base même de nos décisions contribue à établir une relation de confiance avec les assurés. Nous organisons régulièrement des événements d'information et des colloques. La proximité avec nos assurés est primordiale pour nous. Par ailleurs, le fait de toujours occuper les premières places des comparatifs de performance est très réjouissant.

Quels sont les thèmes importants aux yeux des assurés actifs?

Principalement une rémunération attractive du capital vieillesse et, à plus long terme, bien entendu la garantie durable des prestations de prévoyance. Mais aussi les prestations de risque, donc la propre couverture et celle de la famille contre les conséquences financières en cas de décès ou d'invalidité.

Quels sont les défis?

Outre garantir les rendements dans un environnement de taux bas, ce sont les facteurs externes qui posent problème. Si la politique prend des décisions ayant des répercussions directes sur notre Caisse, nous devons nous adapter rapidement. L'individualisation dans le 2^e pilier nous préoccupe également. Comment gérer les placements individuels? Comment réagir à la progression du temps partiel ou aux départs progressifs à la retraite? Au sens large, ce sont là des thèmes ayant trait à l'indi-

vidualisation et nous devons réfléchir au moyen de les intégrer dans notre démarche en tant que caisse de pension.

Quelles sont les prochaines étapes?

Il sera important de pouvoir baisser davantage le taux d'intérêt technique. Cela réduira la pression à la performance et améliorera l'assise même de la Caisse, car nous serons ainsi moins dépendants des produits de placement.

Vous faites office d'interlocuteur pour les assurés. Dans quelles situations vous contacte-t-on?

Il s'agit de questions de compréhension, mais aussi de préoccupations personnelles et d'opinions concrètes sur des décisions prises. Après celle concernant le taux d'intérêt pour 2012, j'ai reçu de nombreuses réactions positives. Quant au changement de primauté, il a bien sûr suscité bon nombre de questions.

Comment entretenez-vous les relations avec les assurés?

Les événements organisés par la Caisse couvrent déjà bien des domaines. En tant que représentants des employés, nous devons souvent répondre aux questions, ou sommes contactés par e-mail ou téléphone. Les échanges qui en découlent sont soutenus. Parfois, nous nous concertons entre nous dans les régions, ou demandons de manière ciblée des réactions à certains thèmes. Les contacts avec les assurés me procurent beaucoup de plaisir et j'aimerais les intensifier.

Votre engagement professionnel est impressionnant. Que faites-vous durant vos loisirs?

Je lis beaucoup et j'aime faire du sport, c'est idéal pour décompresser après le travail cérébral. J'ai également beaucoup de plaisir à voyager.

Quels sont les objectifs privés que vous souhaitez atteindre?

Faire le tour du monde. Mais en optant pour des endroits passionnants et exotiques plutôt que pour les destinations traditionnelles.

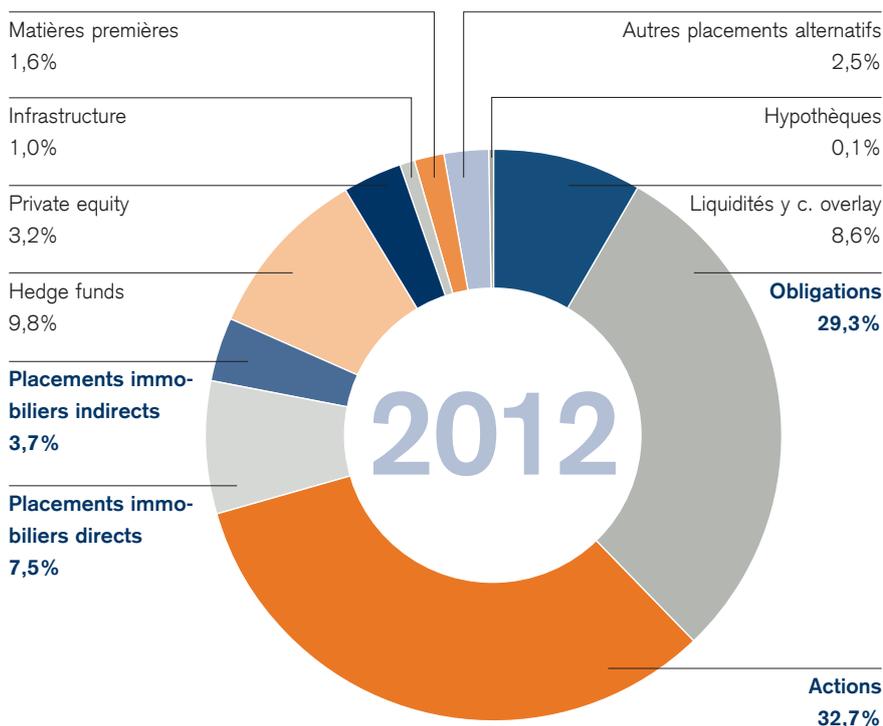
Placements

La fortune de la Caisse de pension est largement diversifiée et investie dans les principales classes d'actifs et monnaies.

Allocation d'actifs (exposition économique)

Le tableau ci-contre récapitule les types de placements détenus par la Caisse de pension à la fin 2012 et indique la proportion dans laquelle chaque classe d'actifs a contribué à la performance globale de 8,1%.

	31.12.2012 en %	Part dans la performance en %	31.12.2011 en %
Liquidités y c. overlay	8,6	0,9	5,0
Obligations	29,3	1,1	35,9
Actions	32,7	4,8	28,4
Placements immobiliers directs	7,5	0,5	7,6
Placements immobiliers indirects	3,7	0,3	3,5
Placements alternatifs			
Hedge funds	9,8	0,1	10,9
Private equity	3,2	0,2	3,1
Infrastructure	1,0	0,1	1,2
Matières premières	1,6	-0,1	0,8
Autres placements alternatifs	2,5	0,2	3,5
Hypothèques	0,1	0,0	0,1
Total	100,0	8,1	100,0



Les trois moteurs de la performance

↑ Actions

Les placements en actions ont alimenté en grande partie la performance. Cette classe d'actifs a connu une évolution positive sous l'effet du retour au calme dans la zone euro et des mesures de soutien mises en place par la Banque centrale européenne. Les actions affichent une valorisation absolue équitable et sont attractives face aux obligations, que de nombreux investisseurs ont délaissées au profit des actions étant donné les faibles taux d'intérêt obligataires.

↑ Obligations

Les taux d'intérêt en baisse ont généré des gains en capital. La quête de rendement a incité les investisseurs à se tourner vers les emprunts risqués (haut rendement, «low investment grade»). L'écart entre emprunts des Etats de bonne qualité et obligations risquées s'est fortement resserré.

↑ Immobilier suisse

En 2012, l'immobilier suisse a généré un rendement relativement élevé, couplé à un risque assez faible. La protection contre l'inflation que constitue la valeur réelle des biens immobiliers a en outre eu un impact positif. La Suisse étant considérée comme un «havre de paix» partout dans le monde, l'immobilier national a également attiré des flux d'investissements au cours de l'exercice.

Activité de placement et conditions du marché

En 2012, les investisseurs n'ont pas cessé d'alterner entre optimisme et retenue. A partir du deuxième semestre notamment, la plupart des marchés des actions se sont cependant raffermis et ont clôturé l'année sur des rendements moyens à deux chiffres. Les obligations ont également permis de réaliser des gains. Sur ce front, outre le coupon en cours, la baisse des taux d'intérêt a généré des gains en capital, ce qui a eu des répercussions positives sur la performance des portefeuilles obligataires. Les rendements déjà très bas des emprunts de premier ordre ont une nouvelle fois baissé. L'écart de rendement (spread) entre emprunts peu risqués et risqués s'est nettement réduit.

Les principaux marchés des actions ont terminé 2012 avec des rendements à deux chiffres.

Performance

La performance globale de la Caisse de pension du Credit Suisse Group (Suisse) est de 8,1% pour 2012 (2011: -0,6%). Le tableau ci-après présente la performance réalisée depuis 2008 ainsi que la performance moyenne sur cinq et dix ans. Les indices Pictet, souvent utilisés comme benchmark, sont également indiqués sur la même période.

Performance en %	2008	2009	2010	2011	2012	Ø 5 ans	Ø 10 ans
Fortune totale	-8,5	8,4	3,2	-0,6	8,1	1,9	3,6
Indice Pictet LPP 1993	-6,6	9,6	3,0	3,2	5,9	2,9	4,0
Pictet 2005 LPP 40 plus	-20,7	17,8	5,5	-0,9	10,0	1,4	n.a.

Pour définir les taux d'intérêt des plans de prévoyance, le Conseil de fondation de la Caisse de pension s'appuie sur la performance enregistrée et la situation financière globale de la Caisse de pension. Le Conseil fédéral fixe le taux d'intérêt minimal LPP, c'est-à-dire le taux d'intérêt minimum auquel doit être rémunéré l'avoir de prévoyance conformément au régime obligatoire LPP.

Taux d'intérêt des plans de prévoyance en %	2008	2009	2010	2011	2012
Plan d'épargne	-	-	4,0	3,0	2,5
Plan de capitalisation	2,75	2,0	2,0	2,0	2,5
Plan 58	2,75	2,0	2,0	2,0	2,5
Taux d'intérêt minimal LPP	2,75	2,0	2,0	2,0	1,5

Taux de couverture

Le taux de couverture, indicateur de la situation financière de la Caisse de pension, a augmenté de 101,3% à 107,0% à la fin 2012. Ce taux résulte du rapport entre le capital de prévoyance (actifs) existant et la réserve mathématique requise pour les prestations de prévoyance (obligations de prévoyance). En 2012, le taux de couverture a été calculé en appliquant un taux d'intérêt technique de 3,0% (année précédente: 3,5%) pour l'évaluation des réserves mathématiques pour rentes.

Le graphique ci-dessous présente le taux de couverture de la Caisse de pension du Credit Suisse Group (Suisse) à compter de 2008.



Effectif des assurés

En 2012, la répartition des assurés de la Caisse de pension s'est modifiée car le nombre d'assurés actifs a diminué, tandis que l'effectif des bénéficiaires de rentes a augmenté.

Assurés actifs

L'effectif des assurés actifs est indiqué ci-dessous sous une forme consolidée pour le plan de rente et le plan d'épargne. Une répartition détaillée figure dans le rapport annuel complet.

	2012			2011
	Hommes	Femmes	Total	Total
Effectif au 31 décembre	13'908	8'355	22'263	23'658
Entrées	1'248	860	2'108	2'924
Sorties	2'100	1'403	3'503	2'916
■ dont changements de poste	1'739	1'231	2'970	2'603
■ dont départs à la retraite	326	159	485	280
■ dont mises en invalidité	26	10	36	21
■ dont décès	9	3	12	11

En 2012, l'effectif des assurés s'est réduit de 1'395 personnes, soit presque 6%. D'une part, le Credit Suisse Group et, par conséquent, la Caisse de pension ont enregistré moins d'entrées. D'autre part, le nombre de départs à la retraite a augmenté de près de 75%. La diminution de l'effectif des assurés est en outre imputable à la réduction du personnel au sein du Credit Suisse Group dans le cadre de mesures de rationalisation des coûts.

Bénéficiaires de rentes

Bénéficiaires de rentes	1.1.2013			1.1.2012
	Hommes	Femmes	Total	Total
Bénéficiaires de rentes de vieillesse	4'780	2'922	7'702	7'406
Bénéficiaires de rentes d'invalidité	288	311	599	624
Conjoints	103	1'539	1'642	1'584
Rente pour enfant	293	279	572	515
Total	5'464	5'051	10'515	10'129

Le nombre de bénéficiaires de rentes a augmenté de 386 personnes, soit environ 4%.

Sur les 78 nouveaux cas d'invalidité escomptés, seuls 36 ont été effectivement enregistrés, c'est-à-dire moins de la moitié. Ce résultat réjouissant est attribuable aux mesures de prévention, telles le dépistage précoce, l'accompagnement intensif par le Credit Suisse durant les absences maladie ainsi que l'assurance perte de salaire et sa prolongation.

300 bénéficiaires de rentes sont décédés en 2012, soit un nombre légèrement supérieur à celui attendu selon les bases techniques. Le décès des bénéficiaires de rentes a entraîné le versement de 122 nouvelles rentes de conjoint et de 14 nouvelles rentes d'orphelin. L'âge moyen des bénéficiaires de rentes de sexe masculin s'établit à 71,7 ans, contre 72 ans pour les femmes.

Heureusement, moins de la moitié des cas d'invalidité attendus sont survenus en 2012.

L'équilibre financier de la Caisse de pension et la garantie des rentes sont la première priorité du Conseil de fondation.

Compensation du renchérissement pour les rentes

Le Conseil de fondation examine chaque année l'opportunité d'octroyer une allocation de renchérissement en vue de compenser l'augmentation du coût de la vie. La dernière adaptation des rentes a eu lieu en 2007 (+1,5%). Depuis lors, le renchérissement cumulé atteint 3,09%. L'octroi d'allocations de renchérissement aux bénéficiaires de rentes ne devrait se faire qu'au débit des fonds libres de la fondation. Au regard de la situation financière toujours difficile, des provisions devant être constituées pour l'allongement de l'espérance de vie et des taux d'intérêt à des planchers historiques, il n'a pas été possible d'accroître le produit des placements à un niveau suffisant pour constituer des fonds libres. Le maintien de l'équilibre financier de la Caisse de pension et la garantie des rentes sont des priorités majeures du Conseil de fondation. Pour ces raisons, décision a été prise de ne pas verser d'allocation de renchérissement pour l'année 2012.

En 2012, le taux d'intérêt technique sur la réserve mathématique pour rente a été réduit de 3,5% à 3,0%. Ce taux reflète les attentes à l'égard de la rémunération du marché des capitaux et doit être fixé de façon à ce que les rentes en cours puissent être financées avec une garantie suffisante. La baisse du taux d'intérêt technique sur la réserve mathématique pour rente n'a pas affecté les rentes en cours, mais uniquement leur inscription au bilan sur la base du principe de prudence. Les coûts de près de CHF 209 millions liés à cette baisse ont été supportés par les assurés actifs et la Banque.

Pour pouvoir garantir l'allocation de renchérissement applicable, la Caisse de pension s'est démise de CHF 233,0 millions (année précédente: CHF 240,4 millions) en réserve mathématique. Aucune prétention à de nouvelles augmentations ne peut toutefois découler des allocations octroyées à ce jour.

Compensation du renchérissement sur les rentes – les trois principaux facteurs

1. Pourquoi les rentes n'ont-elles plus été ajustées au renchérissement depuis 2007?

Pour que la Caisse de pension puisse octroyer une compensation du renchérissement sur les rentes, des fonds libres de la fondation doivent être disponibles. En raison de la situation financière volatile et toujours difficile, de la nécessité d'alimenter les réserves et les provisions ainsi que des taux d'intérêt historiquement bas, il n'a pas été possible de constituer de fonds libres.

2. Quelles conditions doivent être remplies pour que des fonds libres puissent être constitués?

Un rendement doit tout d'abord être généré sur le marché des capitaux, ce rendement permettant alors à la Caisse de pension de constituer des réserves de fluctuation en quantité suffisante. La performance réjouissante enregistrée en 2012 s'est traduite par une augmentation de la réserve de fluctuation de CHF 763,2 millions à CHF 927,7 millions, qui a ainsi atteint 44% de sa valeur cible. A partir d'un taux de couverture d'environ 116%, les réserves devraient avoir atteint un niveau permettant au Conseil de fondation d'envisager d'octroyer de nouveau une allocation de renchérissement.

3. Pour l'AVS, les rentes sont régulièrement ajustées au renchérissement. Pourquoi n'est-ce pas le cas pour la Caisse de pension?

La compensation du renchérissement n'est pas obligatoire pour une caisse de pension excédant les exigences légales, puisque les rentes de la Caisse de pension du Credit Suisse Group (Suisse) sont bien plus élevées que la rente minimale prescrite par la loi. S'agissant de l'AVS, la loi prévoit une adaptation bisannuelle des rentes.

Bon à savoir

En sa qualité d'institution de prévoyance enveloppante, la Caisse de pension du Credit Suisse Group (Suisse) vous offre des prestations de prévoyance supérieures à la moyenne au moment de la retraite, en cas d'invalidité ou de décès.

Votre forme de vie actuelle et votre état civil influent sur vos priorités en matière de couverture, pour vous-même mais aussi pour vos proches. Faites régulièrement le point sur votre situation personnelle en matière de prévoyance et adaptez-la aux circonstances actuelles. Les explications fournies ci-après vous aident à ne pas perdre de vue les points essentiels auxquels vous devez être attentif.

1. Restez informé.

Consultez régulièrement le site web de la Caisse de pension sur www.credit-suisse.com/caissedepension pour vous tenir informé des dernières nouveautés et des dates importantes.

2. Analysez les prestations de votre Caisse de pension.

Faites-vous une vue d'ensemble de vos prestations de prévoyance assurées, car celles-ci se modifient systématiquement en cas d'augmentation de salaire, d'Award ou de rachat ainsi que suite à un retrait anticipé ou à un divorce. Vous pouvez consulter votre certificat d'assurance personnel dans MyHR, dans l'onglet «Salaire & Avantages» sous «Prestations sociales, de prévoyance & des assurances».

3. Utilisez les outils de calcul.

Profitez des différents outils de calcul disponibles sur le site web de la Caisse de pension pour simuler des calculs en toute simplicité.

4. Tenez compte des dates limites en vigueur.

Prenez note du 18 décembre, qui est la date d'effet pour les rachats dans la Caisse de pension et le choix de la variante de contribution dans le plan d'épargne, respectivement de la contribution d'épargne dans le plan de capitalisation.

5. Exploitez votre marge de manœuvre.

Vous pouvez désigner le bénéficiaire des avoirs de la Caisse de pension en cas de décès. Faites un usage optimal de la marge de manœuvre disponible et adaptez suffisamment tôt le règlement de succession à vos besoins. N'oubliez pas: vérifiez régulièrement l'ordre des bénéficiaires en cas de décès et faites-nous part sans délai d'éventuels ajustements. Si vous désirez révoquer une clause bénéficiaire existante, veuillez en aviser la Caisse de pension par écrit.

6. Contactez-nous.

N'hésitez pas à contacter les spécialistes en prévoyance de la Caisse de pension pour toutes vos questions se rapportant aux prestations de la Caisse de pension, dans le cadre d'un entretien de conseil personnalisé, par téléphone ou par e-mail. Vous trouverez les coordonnées sous www.credit-suisse.com/caissedepension.

Service des assurances Credit Suisse Group – votre interlocuteur dans le domaine de l'assurance-maladie, l'assurance de personnes et l'assurance de choses

Faites également le point sur vos assurances personnelles. Grâce à divers contrats collectifs conclus avec des compagnies d'assurance dans le domaine de l'assurance-maladie, de l'assurance de personnes et de l'assurance de choses, le Service des assurances Credit Suisse Group vous propose des solutions d'assurance intégrées à des conditions attractives réservées au personnel.

Informez-vous sur le site web du Service des assurances à l'adresse www.credit-suisse.com/assurances, calculez les primes et les offres en ligne et contactez les conseillers du Service des assurances pour toute question.

Exploitez votre marge de manœuvre et examinez régulièrement votre situation de prévoyance.

Rétrospective sur les origines de la Caisse de pension

C'est au XIX^e siècle que la Banque, alors connue sous le nom de Crédit Suisse (CS), s'est lancée dans l'activité d'assistance. En 1897, les actionnaires, sur proposition du Conseil d'administration, constituèrent une provision à hauteur de CHF 400'000 afin de créer, certes, un fonds de pension et de soutien, mais non encore une caisse de pension. Le montant investi resta par conséquent la propriété de la Banque et augmenta progressivement. En 1906, tentative fut faite de créer une assurance, mais la fortune du fonds de CHF 1,5 million n'était pas suffisante pour constituer la réserve mathématique nécessaire pour les 545 collaborateurs employés à l'époque.

Peu après, en 1912, les principes applicables au versement des rentes de vieillesse et d'invalidité furent définis. Une des caractéristiques essentielles d'une caisse de pension, à savoir des bases actuarielles, faisait toutefois encore défaut. Ces bases servent par exemple à déterminer la probabilité selon laquelle des personnes deviennent invalides durant leur période d'activité lucrative, décèdent ou se marient à un certain âge.

En octobre 1919, ce fut chose faite: la Caisse de pension du CS était fondée et comptait un effectif de 1'206 assurés actifs. Ces derniers pouvaient assurer leur salaire annuel à concurrence de CHF 10'000 – un maximum très important par rapport aux prestations des caisses de pension existant à l'époque. Parmi les autres avantages: les rentes minimales en cas d'invalidité ou de décès ainsi que l'assurance-épargne associée pour les collaborateurs de la Banque qui, du fait de leur âge ou pour raisons de santé, ne pouvaient pas être affiliés à la Caisse de pension.

Dès ses débuts, la Caisse de pension était conçue sur un modèle progressiste et ses prestations définies dans l'intérêt du personnel de la Banque.

La Caisse de pension connut une évolution positive et parvint bientôt à accroître ses prestations. En 1929, dix ans après sa création, elle disposait déjà d'une fortune supérieure à CHF 20 millions et était en mesure d'assurer les rentes de ses 150 retraités. Ces débuts prometteurs furent suivis de la crise économique des années 1930, qui imposa la mise en place de mesures drastiques, aussi bien sur le front des assurés actifs que sur celui des bénéficiaires de rentes.

Ainsi, durant 13 ans, les prétentions et les montants des rentes furent réduits, jusqu'à la période de prospérité économique – s'accompagnant d'une augmentation du coût de la vie et des salaires – qui s'installa en 1945 après la Seconde Guerre mondiale. Les prestations de la Caisse de pension furent de nouveau élargies et les cotisations à verser par les employés diminuèrent. La Caisse de pension permit aux collaborateurs de la Banque de partir à la retraite sans avoir à travailler jusqu'à un âge avancé et sans devoir demander l'aide de leur famille ou des institutions d'assistance publique.

Entre-temps, la Caisse de pension avait subi quelques changements: les limites maximales de salaire assuré avaient considérablement augmenté, les prestations étaient ajustées à la hausse sur la base du coût de la vie actuel et de nouvelles prestations individuelles, telles le versement en capital au départ à la retraite ou le retrait anticipé dans le cadre de l'encouragement à la propriété du logement, avaient vu le jour.

Au terme de presque un siècle d'activité, le principe fondateur – couvrir les assurés contre les conséquences économiques de la vieillesse, de l'invalidité et du décès – est en revanche demeuré inchangé.

Depuis le début, la Caisse de pension a été conçue de manière progressiste et a versé des prestations supérieures à la moyenne.

Suggestions, compliments et souhaits

N'hésitez pas à nous adresser vos commentaires. Ceux-ci nous aideront à encore mieux adapter les futures versions brèves du rapport annuel à vos besoins et à vos centres d'intérêt. Merci d'avance!

Ecrivez-nous à l'adresse feedback.pensionskasse@credit-suisse.com.

Quiz sur la Caisse de pension

Divertissez-vous avec le petit quiz sur le thème de la Caisse de pension du Credit Suisse Group (Suisse) que nous vous proposons ci-après. Participez et testez vos connaissances – ou consultez la version complète du rapport annuel. Avec un peu de chance, vous remporterez l'un des 5 superbes prix.

Reportez les lettres de vos réponses successives dans les champs correspondants de la page suivante. Inscrivez le mot ainsi formé dans l'objet de votre e-mail et envoyez-le pour le **13 juin 2013** au plus tard à: **wettbewerb.pensionskasse@credit-suisse.com**. Amusez-vous bien!

- 1. A quel pilier du concept des trois piliers est associée la Caisse de pension?**
(P) 1^{er} pilier
(C) 2^e pilier
(G) 3^e pilier
- 2. A combien s'est élevé le montant versé par la Caisse de pension au titre des rentes de vieillesse en 2012?**
(H) CHF 280,3 millions
(R) CHF 361,1 millions
(E) CHF 500,4 millions
- 3. Combien de retraits anticipés ont été effectués en 2012 dans le cadre de l'encouragement à la propriété du logement?**
(S) 189
(E) 232
(T) 261
- 4. Combien de représentants des employés compte le Conseil de fondation?**
(O) 2
(D) 5
(P) 12
- 5. A combien s'élève la contribution de risque des salariés en pourcentage du salaire assuré?**
(I) 0,0%
(K) 3,0%
(Z) 7,0%
- 6. Quel était le taux de rémunération du capital vieillesse en 2012?**
(S) 1,0%
(M) 1,5%
(T) 2,5%
- 7. Les institutions de prévoyance peuvent supporter les risques de longévité, d'invalidité et de décès de manière autonome ou bien les réassurer partiellement (institution semi-autonome) ou intégralement (institution avec assurance complète). Laquelle de ces variantes s'applique à la Caisse de pension?**
(S) Autonome
(U) Semi-autonome
(C) Assurance complète
- 8. A combien s'est élevé le montant total des rachats personnels dans les plans de prévoyance (plan de rente, plan d'épargne, plan de capitalisation, plan 58) en 2012?**
(G) CHF 12,3 millions
(U) CHF 79,7 millions
(L) CHF 150,8 millions

Tentez votre chance – aperçu des prix

1^{er} prix:

Profitez d'un week-end exclusif à deux en choisissant sur le site **www.weekend4two.ch** l'offre qui vous tente le plus (valeur de CHF 400).

2^e–3^e prix:

Offrez-vous un moment gourmet en choisissant, dans la Smartbox® «Tables&Saveurs», votre menu à plusieurs plats pour deux personnes (valeur de CHF 149.90).

4^e–5^e prix:

Cédez à votre péché mignon avec un bon pour des chocolats Sprüngli (valeur de CHF 50).

Suite →

Quiz sur la Caisse de pension

Suite →

9. Les prestations de la Caisse de pension dépassent largement les prestations minimales légales. De combien de fois le capital vieillesse dans la Caisse de pension est-il plus élevé que l'avoir de vieillesse selon la LPP?
(P) 3,5 fois
(I) 4,5 fois
(S) 5,5 fois
10. Combien d'immeubles sont en possession directe de la Caisse de pension?
(S) 79
(D) 81
(K) 83
11. A combien s'est élevé la somme du bilan de la Caisse de pension à la fin 2012?
(M) CHF 10'200,3 millions
(S) CHF 14'481,2 millions
(A) CHF 16'300,8 millions
12. Quel âge avait la personne la plus âgée assurée au sein de la Caisse de pension en 2012?
(E) 104 ans
(F) 108 ans
(U) 112 ans
13. Combien de personnes (actifs et bénéficiaires de rente) étaient assurées au sein de la Caisse de pension à la fin 2012?
(D) 26'120 personnes
(G) 32'778 personnes
(Z) 39'538 personnes
14. Quel était le taux de couverture de la Caisse de pension à la fin 2012?
(E) 100%
(J) 103%
(R) 107%
15. Combien y a-t-il de variantes de contribution dans le plan d'épargne?
(W) 1
(O) 3
(E) 5
16. Combien d'assurés ont téléchargé leur certificat d'assurance sur la période du 18 mars au 14 avril 2013?
(A) 2'360
(U) 4'159
(H) 7'522
17. Quel est l'âge ordinaire de départ à la retraite des assurés?
(M) 59 ans
(P) 63 ans
(K) 67 ans

Solution

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17
---	---	---	---	---	---	---	---	---	----	----	----	----	----	----	----	----

Conditions de participation

La date limite de participation est fixée au 13 juin 2013. Aucune correspondance ne sera échangée au sujet du concours. Peuvent participer tous les assurés de la Caisse de pension du Credit Suisse Group (Suisse). Le concours n'est pas ouvert aux collaborateurs de la Caisse de pension et aux membres du Conseil de fondation. Tout recours juridique est exclu. La conversion des prix en espèces est exclue. Les gagnants seront informés par écrit. Les gagnants doivent prendre en charge les frais de voyage générés par les prix.

Avez-vous des questions?



Sur place

Prenez rendez-vous pour un entretien avec votre conseiller en prévoyance de la Caisse de pension.



Par téléphone

Contactez les conseillers en prévoyance de la [Caisse de pension](#) pour toute question au sujet des prestations offertes par celle-ci. Vous trouverez les coordonnées correspondantes sur [www.credit-suisse.com/caissedepension >>](#) Qui sommes-nous >> Conseil et contact >> Conseillers en prévoyance

Pour toute question relative à vos [assurances](#) (assurances de personnes, assurance-maladie et assurances de choses), vous pouvez joindre les conseillers du Service des assurances pendant les heures d'ouverture usuelles. Vous trouverez les coordonnées correspondantes sur [www.credit-suisse.com/assurances >>](#) Qui sommes-nous? >> Vos interlocuteurs



Sur Internet

Vous trouverez des informations complémentaires sur [www.credit-suisse.com/caissedepension](#) et/ou sur [www.credit-suisse.com/assurances](#).



Rapport annuel 2012 complet

Le rapport annuel complet (n'existe qu'en allemand et en anglais) contient des informations exhaustives sur le résultat de l'exercice 2012, une présentation détaillée des comptes annuels ainsi que des explications complémentaires. Vous pouvez télécharger le rapport annuel 2012 sur le site web de la Caisse de pension, à l'adresse [www.credit-suisse.com/caissedepension](#).



Dans le cadre du présent rapport annuel, les termes de «Caisse de pension», «fondation», «institution de prévoyance», «nous» et «notre/nos» se réfèrent à la «Caisse de pension du Credit Suisse Group (Suisse)», sauf si le contexte implique une interprétation différente. La version allemande du rapport annuel complet fait juridiquement foi. L'acronyme «n.a.» utilisé dans les tableaux signifie «non applicable» ou encore «non pertinent». Les désignations de personnes sont valables aussi bien pour le genre féminin que pour le genre masculin. Le terme de «conjoint» inclut les partenaires enregistrés conformément à la Loi sur le partenariat.

CAISSE DE PENSION DU CREDIT SUISSE GROUP (SUISSE)

JPKO 5

Case postale

CH-8070 Zurich

[www.credit-suisse.com/caissedepension](#)

JPKO 5 05.2013